

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 478

5 mars 2010

SOMMAIRE

Agence Générale d'Assurances R. Stelmes & Fils S.à r.l.	22912	Horlogerie-Bijouterie LIMPACH S.à r.l.	22943
Andrée GOEDERT S.à r.l.	22912	International Paper Investments (Luxembourg) S.à r.l.	22906
Build & Management S.à r.l.	22912	Inter-Solar S.à r.l.	22942
CAD Solutions S.à r.l.	22898	Ivy Luxco II S.à r.l.	22940
Camarimmo S.A.	22899	Le Cordon Bleu International S.à r.l.	22943
Camarimmo S.A.	22905	LSF7 Lux Investments III S.à r.l.	22899
Cameron Lux I Sàrl	22932	LSF7 Lux Investments I S.à r.l.	22913
Celtes Investments S.à r.l.	22944	LUX-TDM	22942
C.I.M. - Courtage International de Métaux	22940	Macquarie-FSS Infrastructure Funds S.A.	22919
Clerbaut Automobiles S.à r.l.	22911	Macquarie-FSS Infrastructure Funds S.à r.l.	22919
Compagnie de Participations Immobilières S.à r.l.	22906	Marc DECKER (anciennement REDELUX) Sàrl	22944
CPPS S.à r.l.	22905	Marman S.A.	22918
Cross Ventures Holding S.A.	22913	MoveRental sa	22940
Direct Best Invest EXCELLENCE S.C.A.	22918	MRM Consulting S.A.	22905
Dom Quichotte S.à r.l.	22943	Pegasus Management Holdings	22944
Echelles André, s.à r.l.	22905	Solidum S.à r.l.	22931
Electricité Guy Hahn S.à r.l.	22905	South Sea S.à r.l.	22943
ERS S. à r.l.	22943	Tase Research S.à r.l.	22898
Filea S.A.	22941	Wolford Investments S.A.	22912
Garage Felz A s.à r.l.	22931	York Global Finance II S.à r.l.	22898
Gilavet S.à r.l.	22944		
Heaven Gate S.à r.l.	22942		

York Global Finance II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 120.097.

Extrait des contrats de cessions de parts de la société en date du 23 octobre 2009

En vertu des contrats de cession de parts signés le 23 octobre 2009 les changements suivants sont à noter:

York Investment Limited a transféré 388 parts sociales avec effet au 1^{er} janvier 2009 à:

York Investment Master Fund, L.P., une exempted limited partnership régie par les lois des Iles Caymans, ayant son siège social à 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002 (Iles Caymans) et enregistré sous le numéro WK-30787 auprès du "Registrar of Exempted Limited Partnership of the Cayman Islands;

York Credit Opportunities Unit Trust a transféré 57 parts sociales avec effet au 1^{er} janvier 2009 à:

York Credit Opportunities Master Fund, L.P., une exempted limited partnership régie par les lois des Iles Caymans, ayant son siège social à 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002 (Iles Caymans) et enregistrée sous le numéro WK-30788 auprès du "Registrar of Exempted Limited Partnership of the Cayman Islands;

York Select Unit Trust a transféré 121 parts sociales avec effet au 1^{er} janvier 2009 à:

York Select Master Fund, L.P, une exempted limited partnership régie par les lois des Iles Caymans, ayant son siège social à 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY 1-9002 (Iles Caymans) et enregistrée sous le numéro WK-30786 auprès du "Registrar of Exempted Limited Partnership of the Cayman Islands;

York Global Value Partners, L.P., a transféré 114 parts sociales avec effet au 1^{er} janvier 2009 à:

York Global Value Master Fund, L.P., une exempted limited partnership régie par les lois des Iles Caymans, ayant son siège social à 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002 (Iles Caymans) et enregistrée sous le numéro WK-30789 auprès du "Registrar of Exempted Limited Partnership of the Cayman Islands.

Luxembourg, le 01/02/2010.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Signatures

Référence de publication: 2010021222/28.

(100016747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

**Tase Research S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CAD Solutions S.à r.l.).**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 86.688.

L'an deux mille dix, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société TASE RESEARCH N.V., société de droit belge, ayant son siège au 51/53, Avenue Colonel Picquart à B-1030 Bruxelles, inscrite auprès de Bruxelles sous le numéro 476656,

agissant en sa qualité d'associée unique de la société ci-après spécifiée;

ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Emmanuel PETIT, Administrateur de sociétés, demeurant au 21, Avenue du Bois des Sapins, B-1200 Woluwé-Saint-Lambert.

Lequel comparant dûment représenté déclare être le seul associé dans la société à responsabilité limitée dénommée "CAD SOLUTIONS S.à r.l." avec siège social à L-1128 Luxembourg, 37, Val St. André, société constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Hesperange, en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 5 avril 2002, publié au Mémorial C numéro 968 du 25 juin 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 86688.

Les statuts de la société ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée, en date du 12 août 2009, publié au Mémorial C numéro 2452 du 17 décembre 2009.

Actuellement la société a un capital social de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400) divisé en CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT-QUATRE EUROS (EUR 124.-) chacune, entièrement libérées.

Ensuite le comparant dûment représentée en qualité d'associée unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée à la présente assemblée a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'associée unique dûment représentée décide de changer la dénomination de la société en "TASE RESEARCH S.à r.l." avec une exploitation sous l'enseigne commerciale "TASE SOLUTIONS", de sorte que l'article 4 des statuts sera modifié et aura la teneur suivante:

Art. 4. La société prend la dénomination de "TASE RESEARCH S.à r.l."

La société exploitera son activité également sous l'enseigne commerciale "TASE SOLUTIONS".

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, le comparant a déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant es-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: E. Petit, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 février 2010. Relation: EAC/2010/1278. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 2 février 2010.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2010021811/45.

(100017184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

Camarimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 41, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 107.450.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010022155/10.

(100017453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

LSF7 Lux Investments III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 151.007.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on twenty-sixth of January.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Ms Angela Lippolis, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 25 January 2010.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), as well as by the present articles (hereafter the Company).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the creation, acquisition, holding and/or disposal, in any form and by any means, of participations, rights and interests in, and obligations of, any form of

Luxembourg and foreign companies and enterprises, and the administration, management, control and/or development of those participations, rights, interests and obligations.

The Company may, by any means whatsoever, use its funds to establish, manage, develop and/or dispose of all of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and/or dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, to participate in the creation, acquisition, development and/or control of any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, to acquire by any means, establish, own, manage, develop and/or dispose of any portfolio of securities and intellectual property rights of whatever origin and to realise them by way of sale, transfer, assignment, exchange or otherwise.

The Company may give guarantees and/or grant security in favour of third parties to secure its obligations and/or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies and any other company, pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets and grant loans, advances and/or assistance, in any form whatsoever, to its subsidiaries, affiliated companies and third parties.

The Company may take any measure and carry out any operation, including but not limited to commercial, industrial, financial, personal and real estate operations, which are directly or indirectly connected with, or may favour the development of, its corporate purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name of "LSF7 Lux Investments III S.à r.l."

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred euro), represented by 100 (one hundred) shares having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) per-share each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Companies Act.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one A manager and one B manager or by the sole signature of one A manager. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their votes by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his share holding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Each year, with reference to thirty-first December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 18. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Companies Act, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All 100 (one hundred) shares have been subscribed and fully paid-up via contribution in cash by Lone Star Capital Investments S.ar.l., prequalified, so that the sum of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2010.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at three. The meeting appoints as manager of the Company for an unlimited period of time:

- as A managers

* Mr Michael Duke Thomson, attorney, whose professional address is at 2711 N. Haskell Avenue, Suite 1700, USA, Texas, 75204 Dallas;

* Mr Philippe Detournay, company director, whose professional address at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg;

- as B manager

* Mr Philippe Jusseau, accountant, whose professional address is at 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

2. The registered office is established at 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796 représentée par M. Philippe Detournay,

ici représentée par Mme Angela Lippolis, employée, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) ainsi que les présents statuts (ci-après, la Société).

Art. 2. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la constitution, l'acquisition, la détention et/ou la cession, sous quelque forme que ce soit et selon tous les moyens, de participations, droits et intérêts et obligations, dans toute société et entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, droits, intérêts et obligations.

La Société peut utiliser ses fonds par tous les moyens pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère, pour acquérir par tout moyen, établir, détenir, gérer, développer et cendre tout portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société est dénommée "LSF7 Lux Investments III S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Il peut être transféré dans la commune de Luxembourg par une décision du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la Loi de 1915.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B ou par la seule signature d'un gérant A. Le conseil de gérance peut élire parmi les membres un gérant délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre de compétence du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également émettre leur vote par téléphone, moyennant une confirmation écrite. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des membres du conseil est présente ou représentée au conseil de gérance.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Toutes les 100 (cent) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par apport en espèces par Lone Star Capital Investments S.à r.l., précitée, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cent euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à trois. Sont nommés membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée:

- en tant que gérant "A"

* M. Michael Duke Thomson, avocat, dont l'adresse professionnelle est à 2711, N. Haskell Avenue, Suite 1700, USA, Texas, 75204 Dallas;

* M. Philippe Detournay, directeur de sociétés, dont l'adresse professionnelle est au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg;

- en tant que gérant "B"

* M. Philippe Jusseau, comptable, dont l'adresse professionnelle est au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

2. Le siège social de la société est établi au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Lippolis et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 janvier 2010. LAC/2010/4318. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Référence de publication: 2010020737/289.

(100015911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Camarimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 41, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 107.450.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010022156/10.

(100017452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

MRM Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4394 Pontpierre, 5, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 56.911.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010022157/10.

(100016963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

Electricité Guy Hahn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5872 Alzingen, 11, rue Jos Paquet.

R.C.S. Luxembourg B 98.537.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ELECTRICITE GUY HAHN S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010022164/12.

(100017020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

Echelles André, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4970 Dippach, 26, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 74.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Echelles André S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010022165/12.

(100017017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

CPPS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 107.935.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CPPS SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2010022166/12.

(100017014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

Compagnie de Participations Immobilières S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 120.008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Compagnie de Participations Immobilières S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2010022167/12.

(100017012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

International Paper Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 90.703.

In the year two thousand and nine, on the eighteenth day of December,

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in SANEM, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of International Paper Investments (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 90.703 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, Grand-Duchy of Luxembourg, on 12 December 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 170 on 18 February 2003. The articles of association (the Articles) have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on 6 May 2009, published in the Mémorial ?, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1173 on 16 June 2009.

THERE APPEARED:

1) International Paper Company, a company incorporated and organized under the laws of the State of New York, United States of America, having its registered office at c/o C T Corporation System, 111 Eighth Avenue, New York, New York 10011, United States of America (IPCO), which holds fifty-six thousand four hundred and seventy-eight (56,478) shares of the Company,

here represented by Me Emelie van der Knoop-Marius, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 11, 2009.

2) International Paper - 38, Inc., a company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America (IP 38), which holds eleven million seven hundred twenty-eight thousand three hundred eighty-seven (11,728,387) shares of the Company,

here represented by Me Emelie van der Knoop-Marius, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 14, 2009.

3) Shorewood Packaging Corporation, a company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America (Shorewood US),

which holds five hundred and ten thousand seven hundred twenty-three (510,723) shares of the Company,

here represented by Me Emelie van der Knoop-Marius, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 11, 2009.

4) International Paper (France) Holding, Inc., a company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America (IP France Holding, Inc.),

which holds five million seven hundred thirty-seven thousand nine hundred forty-one (5,737,941) shares of the Company,

here represented by Me Emelie van der Knoop-Marius, lawyer, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given on December 11, 2009.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record that:

I. Eighteen million thirty-three thousand five hundred and twenty-nine (18,033,529) shares of the Company with a par value of one hundred United States dollars (USD 100) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda hereinafter reproduced.

II. The proxies, after signature ne varietur by the proxyholders of the appearing parties, and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

III. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.

2. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of thirteen million one hundred thirty one thousand and two hundred United States dollars (USD 13,131,200) in order to bring the Company's share capital from its present amount of one billion eight hundred three million three hundred fifty two thousand nine hundred United States dollars (USD 1,803,352,900) represented by eighteen million thirty-three thousand five hundred and twenty-nine (18,033,529) shares with a par value of one hundred United States dollars (USD 100) each, to one billion eight hundred sixteen million four hundred eighty- four thousand and one hundred United States dollars (USD 1,816,484,100) by the issuance of one hundred thirty-one thousand three hundred and twelve (131,312) new shares with a par value of one hundred United States dollars (USD 100) each, having the same rights as the already existing shares.

3. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 2. above, it being understood that (i) an amount of thirteen million one hundred thirty-one thousand and two hundred United States dollars (USD 13,131,200) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company, (ii) an amount of fifteen million five hundred fifty-five thousand six hundred and eighty United States dollars (USD 15,555,680) shall be allocated to the share premium reserve account of the Company and (iii) an amount of one million three hundred thirteen thousand one hundred and twenty United States dollars (USD 1,313,120) shall be allocated to the legal reserve account of the Company.

4. Subsequent amendment to article 6. of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 2. above.

5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of the law firm Loyens & Loeff in Luxembourg and any employee of Equity Trust Luxembourg, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

6. Miscellaneous.

IV. After due deliberation, the Meeting unanimously resolves to take the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of thirteen million one hundred thirty-one thousand and two hundred United States dollars (USD 13,131,200) in order to bring the Company's share capital from its present amount of one billion eight hundred three million three hundred fifty-two thousand nine hundred United States dollars (USD 1,803,352,900) represented by eighteen million thirty-three thousand five hundred and twenty-nine (18,033,529) shares with a par value of one hundred United States dollars (USD 100) each, to one billion eight hundred sixteen million four hundred eighty four thousand and one hundred United States dollars (USD 1,816,484,100) by the issuance of one hundred thirty-one thousand three hundred and twelve (131,312) new shares with a par value of one hundred United States dollars (USD 100) each, having the same rights as the already existing shares.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows, it being understood that IPCO, Shorewood US and IP France Holding, Inc. have waived, to the extent required, their respective preferential subscription right:

Subscription - Payment

Thereupon, IP 38 declares to subscribe to the one hundred thirty one thousand three hundred and twelve (131,312) new shares and to have them fully paid up together with a share premium amount of fifteen million five hundred fifty five thousand six hundred and eighty United States dollars (USD 15,555,680) by way of a contribution in kind consisting of all the eighty nine thousand nine hundred fifty three (89.953) shares (the Shares) it holds in the share capital of International Paper (Europe) SPRL, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of

Belgium, with its registered office at B-1170 Watermael-Boitsfort (1 Brussels), Chaussée de la Hulpe 166, identified under the enterprise number TVA BE 0438.036.756 (RPM Brussels) (IP Europe), having an aggregate fair market value of thirty million United States dollars (USD 30,000,000) and representing one hundred per cent (100%) of the share capital of IP Europe.

The contribution in kind of the Shares to the Company in an aggregate amount of thirty million United States dollars (USD 30,000,000) is to be allocated as follows:

(i) an amount of thirteen million one hundred thirty-one thousand and two hundred United States dollars (USD 13,131,200) to the share capital account of the Company;

(ii) an amount of fifteen million five hundred fifty-five thousand six hundred and eighty United States dollars (USD 15,555,680) to the share premium reserve account of the Company;

(iii) an amount of one million three hundred thirteen thousand one hundred and twenty United States dollars (USD 1,313,120) to the legal reserve account of the Company.

The proof of the ownership and the value of the Shares has been produced to the undersigned notary through a management certificate issued by the management of IP 38 stating that:

1. IP 38 is the sole owner of the Shares;
2. The Shares are fully paid up;
3. IP 38 is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;
4. None of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct thereon and none of the Shares are subject to any attachment;
5. There exists no pre-emption rights nor any other rights pursuant to which any person may request that the Shares be transferred to it;
6. The Shares are freely transferable;
7. All formalities required in Belgium in relation to the contribution in kind of the Shares to the Company, have been effected or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind; and
8. Based on general accepted accounting principles, the fair market value of the Shares is at least equal to thirty million United States dollars (USD 30,000,000) and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company.

Such certificate after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is, further the capital increase, as follows:

- International Paper Company	56,478 shares
- International Paper - 38, Inc.	11,859,699 shares
- Shorewood Packaging Corporation	510,723 shares
- International Paper (France) Holding, Inc.	<u>5,737,941 shares</u>
Total:	18,164,841 shares

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Meeting resolves to amend article 6. of the Articles, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at one billion eight hundred sixteen million four hundred eighty-four thousand and one hundred United States dollars (USD 1,816,484,100) represented by eighteen million one hundred sixty-four thousand eight hundred and forty-one (18,164,841) shares in registered form with a par value of one hundred United States dollars (USD 100) each, all subscribed and fully paid-up."

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby grants power and authority to any manager of the Company, any lawyer or employee of the law firm Loyens & Loeff in Luxembourg and any employee of Equity Trust Luxembourg to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately six thousand euro.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to proxyholder of the persons appearing, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de International Paper Investments (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L -1855 Luxembourg et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.703 (la Société). La Société a été constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, reçu en date du 12 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 170 du 18 février 2003. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant, reçu le 6 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1173 du 16 juin 2009.

ONT COMPARU:

1) International Paper Company, une société constituée et organisée selon le droit de l'Etat de New York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social c/o C T Corporation System, 111 Eighth Avenue, New York, New York 10011, Etats-Unis d'Amérique (IPCO),

titulaire de cinquante-six mille quatre cent soixante-dix-huit (56.478) parts sociales de la Société,

ici représentée par Me Emelie van der Knoop-Marius, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 décembre 2009.

2) International Paper - 38, Inc., une société constituée et organisée selon le droit de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique (IP 38),

titulaire de onze millions sept cent vingt-huit mille trois cent quatre-vingt-sept (11.728.387) parts sociales de la Société,

ici représentée par Me Emelie van der Knoop-Marius, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 décembre 2009.

3) Shorewood Packaging Corporation, une société constituée et organisée selon le droit de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique (Shorewood US),

titulaire de cinq cent dix mille sept cent vingt-trois (510.723) parts sociales de la Société,

ici représentée par Me Emelie van der Knoop-Marius, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 décembre 2009.

4) International Paper (France) Holding, Inc., une société constituée et organisée selon le droit de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique (IP France Holding, Inc.),

titulaire de cinq millions sept cent trente-sept mille neuf cent quarante et une (5.737.941) parts sociales de la Société,

ici représentée par Me Emelie van der Knoop-Marius, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 décembre 2009.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Dix-huit millions trente-trois mille cinq cent vingt-neuf (18.033.529) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à cette Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points à l'ordre du jour reproduits ci-après.

II. Les procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des parties comparantes, et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de treize millions cent trente et un mille deux cents dollars américains (USD 13.131.200) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel d'un milliard huit cent trois millions trois cent cinquante-deux mille neuf cents dollars américains (USD 1.803.352.900) représenté par dix-huit millions trente-trois mille cinq cent vingt-neuf (18.033.529) parts sociales ayant une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune, à un montant d'un milliard huit cent seize millions quatre cent quatre-vingt quatre mille cent dollars américains (USD 1.816.484.100) par l'émission de cent trente et un mille trois cent douze (131.312) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune et disposant des mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

3. Souscription à et paiement de l'augmentation de capital mentionnée au point 2. ci-dessus, étant entendu que (i) un montant de treize millions cent trente et un mille deux cents dollars américains (USD 13.131.200) sera affecté au compte capital social nominal de la Société, (ii) un montant de quinze millions cinq cent cinquante-cinq mille six cent quatre-vingts dollars américains (USD 15.555.680) sera affecté au compte de réserve de prime d'émission de la Société et (iii) un montant d'un million trois cent treize mille cent vingt dollars américains (USD 1.313.120) sera affecté à la réserve légale de la Société.

4. Modification subséquente de l'article 6. des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social mentionnée au point 2. ci-dessus.

5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé du cabinet juridique Loyens & Loeff au Luxembourg et à tout employé de Equity Trust Luxembourg pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

6. Divers.

IV. Après avoir dûment délibéré, l'Assemblée décide de prendre les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'entièreté du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés à l'Assemblée se considérant eux-mêmes dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour, lequel leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société par un montant de treize millions cent trente et un mille deux cents dollars américains (USD 13.131.200) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel d'un milliard huit cent trois millions trois cent cinquante-deux mille neuf cents dollars américains (USD 1.803.352.900) représenté par dix-huit millions trente-trois mille cinq cent vingt-neuf (18.033.529) parts sociales ayant une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune, à un montant d'un milliard huit cent seize millions quatre cent quatre-vingt quatre mille cent dollars américains (USD 1.816.484.100) par l'émission de cent trente et un mille trois cent douze (131.312) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune et disposant des mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription à et le paiement intégral de l'augmentation du capital social comme suit, étant entendu que IPCO, Shorewood US et IP France Holding, Inc. ont renoncé, dans la mesure nécessaire, à leur droit de souscription préférentiel respectif:

Souscription - Libération

IP 38 déclare souscrire à cent trente et un mille trois cent douze (131.312) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de quinze millions cinq cent cinquante-cinq mille six cent quatre-vingt dollars américains (USD 15.555.680), par un apport en nature se composant de la totalité des quatre-vingt neuf mille neuf cent cinquante-trois (89.953) parts sociales (les Parts Sociales) qu'elle détient dans le capital social de International Paper (Europe) SPRL, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Belgique (société privée à responsabilité limitée), ayant son siège social à B-1170 Watermael-Boitsfort (Bruxelles), Chaussée de la Hulpe 166, identifiée sous le numéro d'entreprise TVA BE 0438.036.756 (RPM Bruxelles) (IP Europe), ayant une valeur totale de marché de trente millions de dollars américains (USD 30.000.000) et représentant cent pour cent (100%) du capital social de IP Europe.

L'apport en nature des Parts Sociales à la Société, d'un montant total de trente millions de dollars américains (USD 30.000.000) sera affecté comme suit:

(i) un montant de treize millions cent trente et un mille deux cents dollars américains (USD 13.131.200) sera affecté au compte de capital social de la Société;

(ii) un montant de quinze millions cinq cent cinquante-cinq mille six cent quatre-vingts dollars américains (USD 15.555.680) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société; et

(iii) un montant d'un million trois cent treize mille cent vingt dollars américains (USD 1.313.120) sera affecté au compte de la réserve légale de la Société.

La propriété des Parts Sociales ainsi que leur valeur sont prouvées au notaire instrumentant par un certificat émis par la gérance de IP 38, attestant que:

1. IP 38 est le propriétaire unique des Parts Sociales;

2. Les Parts Sociales sont entièrement libérées;

3. IP 38 est le seul titulaire des Parts Sociales et possède le droit d'en disposer;

4. Aucune des Parts Sociales n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Parts Sociales et aucune des Parts Sociales n'est sujette à une telle opération;

5. Il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que les Parts Sociales lui soient cédées;

6. Les Parts Sociales sont librement cessibles;

7. Toutes les formalités requises en Belgique consécutives à l'apport en nature des Parts Sociales à la Société seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant cet apport en nature; et

8. Sur la base des principes comptables généralement acceptés, la valeur de marché des Parts Sociales est évaluée au moins à trente millions de dollars américains (USD 30.000.000) et depuis cette évaluation, il n'y a pas eu de changements matériels qui auraient déprécié la valeur de l'apport fait à la Société.

Ledit certificat, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Assemblée décide de prendre acte que l'actionariat de la Société est, suite à l'augmentation de capital, le suivant:

- International Paper Company	56.478 parts sociales
- International Paper - 38, Inc.	11.859.699 parts sociales
- Shorewood Packaging Corporation	510.723 parts sociales
- International Paper (France) Holding, Inc.	5.737.941 parts sociales
Total:	18.164.841 parts sociales

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier l'article 6. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à un milliard huit cent seize millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille cent dollars américains (USD 1.816.484.100) représenté par dix-huit millions cent soixante-quatre mille huit cent quarante et une (18.164.841) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications qui précédent et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé du cabinet juridique Loyens & Loeff au Luxembourg et tout employé de Equity Trust Luxembourg pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à six mille euros.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire des parties comparantes l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. VAN DER KNOOP-MARIUS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 décembre 2009. Relation: EAC/2009/16131. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010021316/305.

(100016467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

Clerbaut Automobiles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 68, rue du Hiehl.

R.C.S. Luxembourg B 22.754.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CLERBAUT AUTOMOBILES S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010022168/12.

(100017008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

Build & Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8279 Holzem, 26, route de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 125.322.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BUILD & MANAGEMENT SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010022169/12.

(100017007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

Andrée GOEDERT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6113 Junglinster, 18, rue des Cerises.

R.C.S. Luxembourg B 68.014.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Andrée GOEDERT S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010022170/12.

(100017004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

Agence Générale d'Assurances R. Stelmes & Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1915 Luxembourg, 40, rue Henri Lamormesnil.

R.C.S. Luxembourg B 102.768.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Agence Générale d'Assurances R. STELMES & FILS S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010022171/12.

(100017003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

Wolford Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 50.884.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2010.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2010022172/12.

(100016996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

Cross Ventures Holding S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 61.815.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.
SG AUDIT SARL
Signature

Référence de publication: 2010022173/12.

(100016995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

LSF7 Lux Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 151.005.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on twenty-sixth of January.
Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Ms Angela Lippolis, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 25 January 2010.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), as well as by the present articles (hereafter the Company).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the creation, acquisition, holding and/or disposal, in any form and by any means, of participations, rights and interests in, and obligations of, any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, and the administration, management, control and/or development of those participations, rights, interests and obligations.

The Company may, by any means whatsoever, use its funds to establish, manage, develop and/or dispose of all of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and/or dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, to participate in the creation, acquisition, development and/or control of any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, to acquire by any means, establish, own, manage, develop and/or dispose of any portfolio of securities and intellectual property rights of whatever origin and to realise them by way of sale, transfer, assignment, exchange or otherwise.

The Company may give guarantees and/or grant security in favour of third parties to secure its obligations and/or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies and any other company, pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets and grant loans, advances and/or assistance, in any form whatsoever, to its subsidiaries, affiliated companies and third parties.

The Company may take any measure and carry out any operation, including but not limited to commercial, industrial, financial, personal and real estate operations, which are directly or indirectly connected with, or may favour the development of, its corporate purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name of "LSF7 Lux Investments I S.à r.l.".

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred euro), represented by 100 (one hundred) shares having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) per share each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Companies Act.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one A manager and one B manager or by the sole signature of one A manager. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their votes by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Each year, with reference to thirty-first December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 18. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Companies Act, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association. Subscription and Payment

All 100 (one hundred) shares have been subscribed and fully paid-up via contribution in cash by Lone Star Capital Investments S.ar.l., prequalified, so that the sum of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2010.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred euro (EUR 1, 200.-).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at three. The meeting appoints as manager of the Company for an unlimited period of time:

- as A managers

* Mr Michael Duke Thomson, attorney, whose professional address is at 2711 N. Haskell Avenue, Suite 1700, USA, Texas, 75204 Dallas;

* Mr Philippe Detournay, company director, whose professional address at 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg;

- as B manager

* Mr Philippe Jusseau, accountant, whose professional address is at 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

2. The registered office is established at 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796 représentée par M. Philippe Detournay,

ici représentée par Mme Angela Lippolis, employée, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) ainsi que les présents statuts (ci-après, la Société).

Art. 2. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la constitution, l'acquisition, la détention et/ou la cession, sous quelque forme que ce soit et selon tous les moyens, de participations, droits et intérêts et obligations, dans toute société et entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, droits, intérêts et obligations.

La Société peut utiliser ses fonds par tous les moyens pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère, pour acquérir par tout moyen, établir, détenir, gérer, développer et cendre tout portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société est dénommée "LSF7 Lux Investments I S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Il peut être transféré dans la commune de Luxembourg par une décision du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la Loi de 1915.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B ou par la seule signature d'un gérant A. Le conseil de gérance peut élire parmi les membres un gérant délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre de compétence du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également émettre leur vote par téléphone, moyennant une confirmation écrite. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des membres du conseil est présente ou représentée au conseil de gérance.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Toutes les 100 (cent) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par apport en espèces par Lone Star Capital Investments S.à r.l., précitée, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cent euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à trois. Sont nommés membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée:

- en tant que gérant "A"

* M. Michael Duke Thomson, avocat, dont l'adresse professionnelle est à 2711, N. Haskell Avenue, Suite 1700, USA, Texas, 75204 Dallas;

* M. Philippe Detournay, directeur de sociétés, dont l'adresse professionnelle est au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg;

- en tant que gérant "B"

* M. Philippe Jusseau, comptable, dont l'adresse professionnelle est au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

2. Le siège social de la société est établi au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Lippolis et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 janvier 2010. LAC/2010/4316. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Référence de publication: 2010020759/288.

(100015909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Marman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 109.480.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2010022174/12.

(100016993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

Direct Best Invest EXCELLENCE S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 138.527.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2010022175/12.

(100017069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

**Macquarie-FSS Infrastructure Funds S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Macquarie-FSS Infrastructure Funds S.A.).**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 109.418.

In the year two thousand and nine, on the thirty-first day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholder of Macquarie-FSS Infrastructure Funds S.A. (hereafter referred to as the "Company"), a public limited liability company ("société anonyme"), incorporated and organized under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B 109.418 and incorporated pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 21 June 2005.

The articles of association (the "Articles") have been published in the Luxembourg "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" on 30 November 2005, number 1298, page 62277. The Articles have been amended one time pursuant to the deed of Maître Henri Hellinckx, pre-named, on 26 July 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 31 October 2006, number 2043, page 98020.

The Meeting is opened by the Chairman, Mrs. Solange Wolter-Schieres, employee, professionally residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as Secretary of the Meeting, Mr. Romain Hoffmann, employee, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elects as Scrutineer of the Meeting, Mrs. Flora Di Cara, employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the undersigned notary to state that:

I. Macquarie Specialised Asset Management Limited in its capacity as trustee Macquarie-FSS Infrastructure Trust, the sole shareholder of the Company (hereafter the "Shareholder"), holding the whole subscribed share capital of the Company, is represented at the general meeting, the proxy of the represented Shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been controlled by the proxy-holder of the represented Shareholder and by the board of the general meeting, has been signed by the same and by the notary and will remain attached to the present minutes with which it will be registered.

The proxy of the represented Shareholder signed "ne varietur" by the parties and the undersigned notary shall also remain attached to the present deed with which it will be registered.

II. As it appears from the said attendance list, all the 24,800 (twenty-four thousand and eight hundred) shares are represented at the present general meeting and the Shareholder declares that it considers itself duly convened and that it had prior knowledge of the agenda of the meeting (the "Agenda") so that the meeting can validly decide on all items of the Agenda.

III. The Agenda is as follows:

1. To increase the share capital of the Company by an amount of EUR 200,000.- (Two Hundred Thousand Euros) so as to bring it from its current amount of EUR 31,000.00 (Thirty-One Thousand Euros) to EUR 231,000.- (Two Hundred Thirty-One Thousand Euros) by the issuance of 160,000 (One Hundred Sixty Thousand) new ordinary shares ("actions ordinaires") with a par value of EUR 1.25 (One Euro Twenty-Five Cents) each (the "New Shares");

2. To subscribe and fully pay in cash the New Shares;

3. To amend, consequently to the foregoing, the first paragraph of Article 5.1 of the Articles relating to the capital of the Company which shall henceforth be read as follows:

" **5.1. Capital.** The subscribed capital of the Company is set at EUR 231,000.- (Two Hundred Thirty One Thousand Euros) divided into 184,800 (One Hundred Eighty Four Thousand Eight Hundred) ordinary shares all with a par value of EUR 1.25 (One Euro Twenty-Five Cents) per share, all fully subscribed and entirely paid-up.

4. To convert the Company from its current legal form into a private limited liability company ("société à responsabilité limitée");

5. To amend the Articles so as to include, amongst others the following matters:

- the conversion of the Company from a public limited liability company ("société à anonyme") into a private limited liability company ("société à responsabilité limitée");

- the increase of share capital of the Company;

- the cancellation of the authorized capital;
- the role and composition of the board of directors ("conseil de gérance"), conditions and procedure of the appointment and removal of the directors ("gérants") and the modalities of holding of board meetings;

6. To fully restate the Articles, taking into account amongst others the above points of the Agenda;

7. To confirm the mandates of director ("administrateur"), which are now, following the change of the legal form of the Company, mandates of director ("gérant") of (i) Mr. Manfred Schneider, Mr. Fabrice Jeusette and Ms. Rosa Villalobos as A Director ("Gérant A") and (ii) Mr. Colin Chanter and Mr David Luboff as B Director ("Gérant B") of the Company and to extend the duration of all these mandates from a limited period to an unlimited period;

8. Miscellaneous.

Once the foregoing has been approved, the Shareholder took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 200,000.- (Two Hundred Thousand Euros) so as to bring it from its current amount of EUR 31,000.- (Thirty-One Thousand Euros) to EUR 231,000.- (Two Hundred Thirty-One Thousand Euros) by the issuance of one hundred and sixty thousand (160,000) New Shares having a par value of one Euro and twenty-five Cents (EUR 1.25).

Second resolution

The sole shareholder here represented by Mrs. Solange Wolter-Schieres, prenamed, by virtue of the aforesaid proxy, RESOLVES to subscribe to all the one hundred and sixty thousand (160,000) new shares having a par value of one Euro and twenty-five Cents (EUR 1.25) and to pay them fully up by contribution in cash of EUR 200,000.- (Two Hundred Thousand Euros).

The New Shares have been fully paid up by contribution in cash so that the amount of EUR 200,000.- (Two Hundred Thousand Euros) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by means of a bank certificate.

Third resolution

Consequently to the foregoing, the Shareholder RESOLVES to amend the first paragraph of Article 5.1 of the Articles relating to the capital of the Company which shall henceforth be read as follows:

" **5.1. Capital.** The subscribed capital of the Company is set EUR 231,000.- (Two Hundred Thirty-One Thousand Euros) divided into 184,800 (One Hundred Eighty-Four Thousand Eight Hundred) ordinary shares all with a par value of EUR 1.25 (One Euro Twenty-Five Cents) per share, all fully subscribed and entirely paid-up,

Fourth resolution

The Shareholder RESOLVES to convert the Company from its current legal form into a private limited liability company ("société à responsabilité limitée").

The sole shareholder decides to acknowledge and accept that the one hundred eighty-four thousand eight hundred (184,800) ordinary shares having a nominal value of one Euro and twenty-five Cents (EUR 1.25) each, representing the entire share capital of two hundred and thirty-one thousand Euro (EUR 231,000.-) shall be replaced by one hundred eighty-four thousand eight hundred (184,800) shares (parts sociales), each with no par value.

The one hundred eighty-four thousand eight hundred (184,800) shares (parts sociales) shall be held by Macquarie Specialised Asset Management Limited in its capacity as trustee of Macquarie-FSS Infrastructure Trust, a company having its registered office at Level 15, 1, Martin Place, 2000 Sydney, New South Wales, Australia.

The sole shareholder hereby authorizes the managers hereafter appointed to amend the shareholders' register of the Company held at the Company's registered office to reflect the abovementioned change.

Fifth resolution

The sole shareholder RESOLVES to substantially amend the Articles so as to include, amongst others the following matters:

- the conversion of the Company from a public limited liability company ("société à anonyme") into a private limited liability company ("société à responsabilité limitée");
- the increase of share capital of the Company;
- the cancellation of the authorized capital;
- the role and composition of the board of directors ("conseil de gérance"), conditions and procedure of the appointment and removal of the directors ("gérants") and the modalities of holding of board meetings; and
- the determination of the rights and obligations attached to the New Shares and the distribution policy.

Sixth resolution

As a consequence of the above resolutions, the sole shareholder RESOLVES to fully restate the Articles so that they will henceforth read as follows:

Chapter I. - Form, Name, Duration, Object, Registered office

Art. 1. Form, Name. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued a company (the "Company") in the form of a société à responsabilité limitée, under the name of "Macquarie-FSS Infrastructure Funds S.à r.l.", which will be governed by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law") as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other equity or debt instruments (convertible or not) of any kind (including but not limited to synthetic securities), and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

3.2. The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures as well as any other type of equity or debt instruments (convertible or not).

3.3. It may generally grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies (including but not limited to the granting of any type of loan), take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

3.4. In particular the Company may enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company or of any of its affiliated or group companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of its affiliated or group companies, within the limits of any applicable law provision.

3.5. The Company may enter into any kind of credit derivative agreements, including but not limited to any type of swap agreements such as swap agreements under which the Company may provide credit protection to swap counterparty, any interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements.

3.6. The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

3.7. The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929.

Art. 4. Registered office.

4.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. The registered office of the Company may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the Board of Directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

4.2. If the Board of Directors considers that political, economic or social events occurred or threaten to occur which are likely to affect the normal activities at the registered office or communications from the registered office with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such measures will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such provisional transfer of the registered office remain a Luxembourg company.

Chapter II. - Capital, Shares, Increase of capital

Art. 5. Capital - Shares and certificates.

5.1. Capital

The subscribed capital of the Company is set at Two Hundred and Thirty one Thousand Euros (EUR 231,000.-) divided into 184,800 (One Hundred Eighty-Four Thousand Eight Hundred) shares (the "Shares") with no par value, all fully subscribed and entirely paid-up.

Each Share is entitled to one vote. Each holder of Shares is hereafter referred to as a "Shareholder". In case all the Shares are held by one Shareholder, it shall be referred to as the "Sole Shareholder".

5.2. Shares

5.2.1. The Shares shall be in registered form.

5.2.2. Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code. Furthermore, in compliance with Article 11 bis of the Law, any change in

the shareholding of the Company shall be recorded with the Luxembourg register of commerce and companies and published in the Official Gazette.

Art. 6. Increase of capital. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in Article 12.4 hereof and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

Chapter III. - Management

Art. 7. Board of directors.

7.1. The Company shall be managed by a board of directors (the "Board of Directors" or the "Board") composed of at least three members (each, a "Director", collectively the "Directors"), divided into one or more directors of class A (the "A Director(s)", who shall be Luxembourg resident(s)) and one or more directors of class B (the "B Director(s)"). The Directors need not to be Shareholders of the Company.

7.2. The Directors shall be appointed by the general Shareholders' meeting for a limited or unlimited period. They are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of Shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for an unlimited period.

7.3. A Director may be removed with or without cause and replaced at any time by a resolution adopted by the Shareholders. Retiring members of the Board of Directors are eligible for re-election.

7.4. In the event of one or more vacancies on the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors must appoint within thirty Business Days (as defined below) one or more successors to fill such vacancies until the next meeting of Shareholders.

7.5. The Directors shall not be compensated for their services as Directors, unless otherwise resolved by the general meeting of Shareholders. The Company shall reimburse the Directors for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses Incurred for attending meetings of the Board.

7.6. The Directors assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

7.7. For the purposes of the Articles, "Business Day" means any calendar day (other than a Saturday or a Sunday) on which banks are open for business in Luxembourg.

Art. 8. Procedures of meeting of the Board of Directors.

8.1. The Board of Directors may choose from among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not be a Director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the Shareholders. The chairman shall not have a casting vote.

8.2. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman or two Directors at the place indicated in the convening notice. The convening notice, containing the agenda, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), telegram, fax, electronic mail to each Director at least 3 (three) Business Days before the date set for the meeting, except in circumstances of emergency the nature of which shall be set forth in the convening notice and in which case notice of at least 24 hours prior to the hour set for such meeting by telefax and/or telegram shall be sufficient. This notice may be waived by the consent in writing or by fax, telegram or electronic mail of each Director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors. All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting of the Board of Directors each Director is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the Board of Directors at such meeting.

8.3. Any Director may act at any meeting of such Board by appointing in writing or by telegram or telefax or email another Director as his proxy. A Director may represent only one other Director. The use of video-conferencing equipment, telephone conference call or other similar method of communication shall be allowed to be utilized by any Director, provided that each participating Director is able to speak and to be heard by all other participating Directors whether or not using this technology, and each participating Director shall be deemed to be present for all purposes and shall be authorized to vote by video conference, telephone conference or other similar method of communication, in which case votes will later be confirmed in writing. A Director deemed to be present shall be entitled to vote and be counted in the quorum accordingly. Board meetings that include attendees present by video conference, telephone conference or other similar method of communication must be initiated by a Director physically present in Luxembourg.

8.4. The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least two Directors, including any one A Director and any one B Director, are present or represented at the meeting of the Board of Directors.

8.5. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting.

8.6. Resolutions signed by all the members of the Board of Directors shall have the same effect as resolutions taken during a meeting.

Art. 9. Minutes of meetings of the board.

9.1. The resolutions of the Board of Directors shall be recorded in the minutes, to be signed by all the Directors present or represented at the meeting and recorded in the corporate book of the Company. Alternatively, the minutes can be signed by the chairman of the meeting in the name and on behalf of each of the Directors present or represented at the meeting. In such a case, an attendance list shall be signed by the chairman and all the Directors present at the meeting, in the name as well as on behalf of the Directors represented by them, such signature constituting sufficient evidence of the consent of the Directors present or represented to such process. Once signed in compliance with the above, the attendance list shall remain annexed to the minutes of the meeting. Any proxies will remain attached to such minutes.

9.2. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two Directors, including any one A Director and any one B Director.

Art. 10. Powers of the board.

10.1. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

10.2. The Board of Directors or two Directors, including any one A Director and any one B Director, may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to one of the members of the Board of Directors, who shall be called the managing director ("administrateur-délégué"). The same may also confer all special powers to any person who needs not to be a Director, to appoint and dismiss all officers and employees and determine their emoluments.

Art. 11. Binding signature. The Company will be bound by the joint signature of any A Director and any B Director of the Company or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Directors or by any A Director and any B Director of the Company, acting jointly.

Chapter IV. - Shareholders' meetings

Art. 12. Meetings of Shareholders - General.

12.1. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company.

The general meeting of Shareholders shall have the widest powers to adopt or ratify any action relating to the Company. In particular, the general meeting of Shareholders shall have competence in all matters where the Board of Directors, in its sole discretion, desires the formal approval of the general meeting of Shareholders.

12.2. Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent, to each Shareholder, by any two Directors in compliance with the Law.

12.3. A Shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

12.4. Except as otherwise required by Law, resolutions at the annual or ordinary meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the votes validly casted, regardless of the proportion of the capital represented.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be validly adopted, must be taken by a two-third majority of the Shareholders present or represented, validly casted.

However, the nationality of the Company may be changed and the participation of any Shareholder may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

12.5. The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any meeting of Shareholders.

12.6. If all of the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the Shareholders may validly waive any convening formalities.

Chapter V. - Allocation of profits, redemption of shares, repayment of share premium

Art. 13. Appropriation of profits.

13.1. Legal Reserve

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

13.2. Dividends

13.2.1. The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Board of Directors, shall determine how the annual net profits shall be disposed of and may declare from time to time ordinary dividends without ever exceeding the amounts proposed by the Board of Directors.

13.2.2. Interim dividends may be distributed by the Board of Directors, subject to the availability of profits and distributable reserves.

13.3. Financial Rights attached to the Shares

To the extent that the Company declares dividends at the end of a given financial year, the balance of the annual net profit, without prejudice to the provisions of Article 14, shall be allocated as follows:

Art. 14. Repurchase of Shares.

14.1. The Company may repurchase its Shares under due observance of the provisions of the law or the Articles. Such a repurchase must not have the effect of reducing the net assets of the Company below the aggregate of the subscribed share capital and the reserves which may not be distributed under the provisions of the law or the Articles.

14.2. Furthermore, the Company shall be entitled, subject to the prior approval of the Shareholder or, as the case may be, of a general meeting of Shareholders to decide to repurchase the entire Last Class of Shares at any time by serving notice to the holders of the Last Class of Shares specifying the number of relevant Shares to be repurchased and the date on which the repurchase is to take place (the "Repurchase Date").

14.3. Each Share repurchased in accordance with this Article shall entitle its holder to a pro rata portion of a repurchase price (the "Repurchase Price") equal to the total Interim Profit (as defined below) of the Company as of the date immediately preceding the Repurchase Date.

14.4. For the purpose of calculating the Repurchase Price, the Interim Profit shall be the interim profit of the current fiscal year plus (i) any distributable reserves (excluding however any share premium, or portion thereof, not explicitly allocated to the Last Class of Shares by the Board in compliance with Article 15 of the Articles), and (ii) any profit carried forward, minus any losses carried forward, after any provision for allocation of profits to any reserve that may be required by applicable law and/or these Articles as determined on the basis of interim financial statements (being an interim balance sheet, an interim profit and loss account and attached interim notes of the Company, as drawn up by the Board of Directors on the date immediately preceding the Repurchase Date).

14.5. The Repurchase Price shall automatically become payable on the Repurchase Date.

14.6. Immediately after the payment of the Repurchase Price, the Board of Directors shall convene a general meeting of Shareholders in order to decrease the share capital by cancelling the repurchased Last Class of Shares.

Art. 15. Repayment of Share Premium. At any time, the share premium of the Company (the "Share Premium") if any, may be repaid by decision of the Board of Directors, under due observance of relevant provisions of the Law. Such a Share Premium, being not expressly attached to any specific class of Shares issued by the Company, may be repaid in whole or in part on a given class of Shares at the full discretion of the Board of Directors.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. Dissolution and Liquidation.

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles as prescribed in Article 12.4 hereof.

16.2. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators appointed by the meeting of Shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Chapter VII. - Annual meeting of Shareholders

Art. 17. Annual general meeting of Shareholders.

17.1. The annual general meeting of Shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the Last Friday of June.

17.2. If such day is not a Business Day, the annual general meeting shall be held on the next following Business Day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

17.3. Other meetings of Shareholders, ordinary and extraordinary, may be held at such place and time as may be specified in the respective notice of such meetings. They may be held at the registered office or in any other place.

Chapter VIII. - Miscellaneous

Art. 18. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January and shall terminate on the last day of December of each year.

Art. 19. Governing law. All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, generally, Luxembourg law.

Eighth resolution

The sole shareholder RESOLVES to confirm the mandates of director ("administrateur"), which are now, following the change of the legal form of the Company, mandates of director ("gérant") of (i) Mr. Manfred Schneider, Mr. Laurent Ricci and Ms. Rosa Villalobos as A Director ("Gérant A") and (ii) Mr. Olivier Fortin and Ms Kerrie Mather as B Director ("Gérant B") of the Company and to extend the duration of all these mandates from a limited period to an unlimited period.

THERE BEING NO FURTHER BUSINESS, THE MEETING WAS CLOSED.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,900.-.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing person, represented as above detailed, the persons present at the meeting being known to the notary, by his/her surname, first name, civil status and residence, the said appearing persons signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente et un décembre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire de of Macquarie-FSS Infrastructure Funds S.A. (ci-après la "Société"), société anonyme constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648, Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.418 et constituée par acte notarié établi par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 juin 2005.

Les statuts (ci-après les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 30 novembre 2005, numéro 1298, page 62277. Les Statuts ont été modifiés une fois en vertu d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, prénommé, le 26 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 31 octobre 2006, numéro 2043, page 98020.

L'Assemblée est ouverte par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente nomme comme Secrétaire de l'Assemblée Monsieur Romain Hoffmann, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme Scrutateur Madame Flora Di Cara, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, la Présidente a déclaré et a prié le notaire d'acter que:

I. Que Trust Company of Australia as custodian for Macquarie Specialised Asset Management Limited in its capacity as trustee Macquarie-FSS Infrastructure Trust, actionnaire unique de la Société (ci-après ("Actionnaire"), possédant la totalité du capital souscrit de la Société, est représenté à l'assemblée générale, le mandataire de l'Actionnaire représenté ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, contrôlée par le mandataire de l'Actionnaire représenté et par les membres du bureau, a été signée par ces derniers ainsi que par le notaire instrumentant et restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Restera également annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement, la procuration de l'Actionnaire représenté, signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

II. Comme le fait apparaître la liste de présence précitée, l'ensemble des 24.800 (vingt-quatre mille huit cents) actions est représenté à la présente assemblée générale et l'Actionnaire déclare avoir été valablement convoqué et avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée (Ordre du Jour") de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ensemble des points à l'Ordre du Jour.

III. L'Ordre du Jour est le suivant:

1. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de 200.000 EUR (Deux Cent Mille Euros) en vue de porter son montant actuel de 31.000,00 EUR (Trente et Un Mille Euros) à 231.000 EUR (Deux Cent Trente et Un Mille Euros) par l'émission de 160.000 (Cent Soixante Mille) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale d'1,25 EUR (Un Euro Vingt-Cinq Cents) chacune (les "Nouvelles Actions");

2. Souscrire et libérer intégralement par apport en numéraire les Nouvelles Actions;

3. Modifier en conséquence, le premier paragraphe de l'article 5.1 des Statuts relatif au capital social, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

" **5.1. Capital.** Le capital souscrit de la Société est fixé à 231.000 EUR (Deux Cents Trente et Un Mille Euros) divisé en 184.800 (Cent Quatre-Vingt-Quatre Mille Huit Cents) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'1,25 EUR (Un Euro Vingt-Cinq Cents) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées"

4. Convertir la Société de sa forme légale actuelle en société à responsabilité limitée;

5. Modifier les Statuts afin d'y inclure, notamment, ce qui suit:

- la conversion de la Société d'une société anonyme en société à responsabilité limitée;
- l'augmentation du capital social de la Société;
- l'annulation du capital autorisé;
- le rôle et la composition du conseil de gérance, les conditions et procédure de nomination et de révocation des gérants et les modalités de tenue des réunions du conseil de gérance;

6. Procéder à la refonte complète des Statuts en prenant en compte, notamment les points précédemment listés de l'Ordre du Jour;

7. Confirmer les mandats d'administrateur, devenus suite au changement de la forme légale de la Société, des mandats de gérant, de (i) M. Manfred Schneider, M. Laurent Ricci et Mme. Rosa Villalobos comme Gérant A et (ii) M. Colin Chanter et M. David Luboff comme Gérant B de la Société et leur extension d'une durée limitée à une durée illimitée;

8. Divers.

Ceci ayant été approuvé, l'Actionnaire a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 200.000 EUR (Deux Cent Mille Euros) en vue de porter son montant actuel de 31.000,00 EUR (Trente et Un Mille Euros) à 231.000 EUR (Deux Cent Trente et Un Mille Euros) par l'émission de cent soixante mille (160.000) Nouvelles Actions ayant une valeur nominale d'un Euro vingt-cinq Cents (EUR 1,25).

Deuxième résolution

L'Actionnaire unique, ici représenté par Madame Solange Wolter-Schieres, prénommée, en vertu de la procuration dont mention ci-avant, DECIDE de souscrire aux cent soixante mille (160.000) Nouvelles Actions ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) et de les libérer intégralement par apport en numéraire.

Les Nouvelles Actions ont été intégralement libérées par apport en numéraire de sorte que le montant de 200.000 EUR (Deux Cent Mille Euros) est dès à présent à la disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire soussigné au moyen d'un certificat bancaire.

Troisième résolution

L'Actionnaire DECIDE de modifier en conséquence, le premier paragraphe de l'article 5.1 des Statuts relatif au capital social, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

" **5.1. Capital.** Le capital souscrit de la Société est fixé à 231.000,00 EUR (Deux Cent Trente et Un Mille Euros) divisé en 184.800 (Cent Quatre-Vingt-Quatre Mille Huit Cents) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'1,25 EUR (Un Euro Vingt-Cinq Cents) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées".

Quatrième résolution

L'Actionnaire unique DECIDE de convertir la Société de sa forme légale actuelle en société à responsabilité limitée.

L'actionnaire unique décide de reconnaître et d'accepter que les cent quatre-vingt-quatre mille huit cents (184.800) actions ordinaires de la Société, chacune ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq Cents (EUR 1,25), représentant l'entière du capital social de deux cent trente et un mille Euros (EUR 231.000,-) soient remplacées par cent quatre-vingt-quatre mille huit cents (184.800) parts sociales de la Société, chacune sans désignation de valeur nominale.

Les cent quatre-vingt-quatre mille huit cents (184.800) parts sociales seront détenues par by Macquarie Specialised Asset Management Limited in its capacity as trustee of Macquarie-FSS Infrastructure Trust, ayant son siège à Level 15, 1, Martin Place, 2000 Sydney, New South Wales, Australia.

L'actionnaire unique décide de donner pouvoir aux gérants nouvellement nommés aux fins de modifier le registre des actionnaires de la Société tenu au siège social de la Société, afin qu'il reflète le changement de forme sociale de la Société.

Cinquième résolution

L'Actionnaire DECIDE de modifier substantiellement les Statuts de la Société afin d'y Inclure, notamment ce qui suit:

- la conversion de la Société d'une société anonyme en société privée à responsabilité limitée;
- l'augmentation du capital social de la Société;

- l'annulation du capital autorisé;
- le rôle et la composition du conseil de gérance, les conditions et procédure de nomination et de révocation des gérants et les modalités de tenue des réunions du conseil de gérance.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'Actionnaire DECIDE de procéder à la refonte complète des Statuts, lesquels seront dorénavant libellés comme suit:

Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est ici formé par le souscripteur ci-avant désigné et tous ceux qui deviendront par la suite propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée (la "Société") sous la dénomination de "Macquarie-FSS Infrastructure Funds S.à r.l.", laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi") ainsi que par les présents statuts (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Objet.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres instruments de capital ou de dettes (convertibles ou non) de quelque forme que ce soit (notamment des titres de couverture synthétique), et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

3.2. La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que tous autres types d'instruments de capital ou de dettes (convertibles ou non).

3.3. D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe (notamment l'octroi de tout type de prêt), prendre toutes mesures de contrôle et / ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

3.4. La Société pourra notamment conclure tout contrat de garantie, de gage ou toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge (charge) sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par l'une ou l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de toute société apparentée ou du groupe ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société ou de toute société apparentée ou du groupe, dans les limites de la loi luxembourgeoise.

3.5. La Société pourra conclure toute forme de contrats de crédit dérivés, en ce compris, sans que cela soit restrictif, tout type de contrat de swap, tel que des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contre-partie, tout contrat d'échange sur devises ou taux d'intérêts et tout autre contrat sur des produits dérivés.

3.6. La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

3.7. La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

Art. 4. Siège social.

4.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social de la Société pourra être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du Conseil de Gérance.

4.2. Lorsque le Conseil de Gérance détermine que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales. De telles mesures ne changent en rien la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de son siège statutaire.

Chapitre II. - Capital, parts sociales, augmentation de capital

Art. 5. Capital - Parts sociales et certificats.

5.1. Capital

Le capital souscrit de la Société est fixé à 231.000,00 EUR (Deux Cent Trente et Un mille Euros) divisé en 184.800 (Cent Quatre-Vingt-Quatre Mille Huit Cents) parts sociales (les "Parts Sociales") sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement souscrites et libérées,

Chaque Part Sociale donne droit à une voix.

Chaque détenteur de Parts Sociales sera ci-après dénommé "Associé". Au cas où toutes les Parts Sociales seraient détenues par un Associé, il sera fait référence à l'"Associé Unique".

5.2. Parts Sociales

5.2.1. Les Parts Sociales seront nominatives.

5.2.2. Les cessions de Parts Sociales doivent être enregistrées dans un acte notarié ou sous seing privé. Ces cessions ne seront pas valables vis-à-vis de la Société ou des tiers tant qu'elles n'ont pas été notifiées à la Société ou acceptées par celle-ci dans les conditions de l'article 1690 du Code Civil. En outre, conformément à l'article 11 bis de la Loi, tout changement dans l'actionnariat de la Société devra être enregistré auprès du registre de commerce et des sociétés et publiée dans le Journal Officiel.

Art. 6. Augmentation de capital. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des Associés adoptée dans les formes requises pour les modifications des présents Statuts, telles que prévues à l'Article 12.4 ci-après et dans les limites de l'article 199 de la Loi.

Chapitre III. - Gestion

Art. 7. Conseil de Gérance.

7.1. La Société sera administrée par un Conseil de Gérance (le "Conseil de Gérance" ou le "Conseil") composé de trois membres au moins (chacun, un "Gérant" ou collectivement les "Gérants"), répartis en un ou plusieurs gérants de classe A (le/les "Gérant(s) A", lequel/lesquels sera/seront le(s) résident luxembourgeois) et un ou plusieurs gérants de classe B (le/les "Gérant(s) B"). Les Gérants n'ont pas besoin d'être Associés de la Société.

7.2. Les Gérants seront désignés lors de l'assemblée générale des Associés pour une période déterminée ou illimitée. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des Associés. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Gérants élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour une période illimitée.

7.3. Un Gérant pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment par une résolution adoptée par les Associés. Les membres du Conseil de Gérance qui se sont retirés sont ré-éligibles.

7.4. En cas de vacance d'un ou plusieurs postes de Gérant, pour cause de décès, retraite ou autre, les Gérants restants doivent désigner dans les trente Jours Ouvrables (tel que défini ci-après) suivants, un ou plusieurs successeurs pour pallier ces postes vacants, jusqu'à la prochaine assemblée des Associés.

7.5. Les membres du Conseil de Gérance ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant que Gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des Associés. La Société pourra rembourser aux Gérants les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du Conseil.

7.6. Les Gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

7.7. Dans la perspective des Statuts, "Jour Ouvrable" a pour signification tout jour calendrier (autre que samedi et dimanche) pendant lequel les banques sont ouvertes pour affaires à Luxembourg.

Art. 8. Modalités de réunion du Conseil de Gérance.

8.1. Le Conseil de Gérance pourra choisir parmi ses membres, un président et un vice-président. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées générales des Associés. Le président n'a pas de voix prépondérante.

8.2. Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation du président ou de deux Gérants au lieu indiqué dans la convocation. La convocation contenant l'agenda doit être envoyé par lettre (courrier express ou courrier spécial), par fax, par télégramme, fax courrier électronique à chaque Gérant au moins 3 (trois) Jours Ouvrables avant la date prévue de la réunion, sauf dans des circonstances d'urgence, dont la nature devra figurer dans la convocation, où il suffira que la convocation soit envoyée au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion, par télex, et/ou télégramme. Cette obligation de convocation peut être levée par le consentement de chaque Gérant donné par écrit, par fax, télégramme ou courrier électronique. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions tenues aux heures et lieux indiqués dans l'emploi du temps préalablement adopté par une décision du Conseil de Gérance. Tout effort raisonnable sera fait pour que chaque Gérant obtienne suffisamment à l'avance de chaque réunion du Conseil de Gérance une copie des documents et /ou supports à discuter et/ou à approuver à cette réunion.

8.3. Chaque Gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en nommant un autre Gérant, par écrit, par fax, par télégramme ou par courrier électronique, comme son mandataire. Un Gérant est seulement autorisé à représenter un autre Gérant. L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques ou tout autre moyen similaire de communication est autorisée pour tout Gérant à condition que chaque Gérant participant puisse parler et être entendu par tous autres Gérants participant, qu'il utilise ou non cette technologie et chaque Gérant utilisant ces technologies sera présumé être présent et sera autorisé à voter par vidéo ou par téléphone ou par tout autre moyen de communication; dans ce cas, les votes seront confirmés par écrit ultérieurement. Un Gérant considéré comme présent est autorisé à voter et est conformément repris dans le quorum. Les réunions du Conseil auxquelles assistent d'autres participants présents par conférences vidéo, conférences téléphoniques ou tout autre moyen similaire de communication devront être initialisées par un Gérant présent physiquement à Luxembourg.

8.4. Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins deux des Gérants, en ce compris un Gérant A et un Gérant B, sont présents ou représentés à la réunion du Conseil de Gérance.

8.5. Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

8.6. Les résolutions signées par tous les membres du Conseil de Gérance auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

Art. 9. Procès-verbaux des Conseils de Gérance.

9.1. Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion et seront déposées dans les livres de la Société. Alternativement, les procès-verbaux seront signés par le président de séance au nom et pour le compte de chaque Gérant présent ou représenté à cette réunion. Dans ce cas, une liste de présence sera signée par le président et tous les Gérants présents lors de cette réunion, au nom ainsi que pour le compte des Gérants représentés par eux; une telle signature constituant une preuve suffisante du consentement des Gérants présents ou représentés à une telle procédure. Une fois signée comme décrit ci-dessus, la liste de présence restera annexée au procès verbal de séance. Toutes les procurations resteront annexées audit procès-verbal.

9.2. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux des Gérants, en ce compris un Gérant A et un Gérant B.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

10.1. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des Associés, tombent sous la compétence du Conseil de Gérance.

10.2. Le Conseil de Gérance ou deux des Gérants, en ce compris un Gérant A et un Gérant B, pourra déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un des membres du Conseil de Gérance, qui sera appelé "administrateur-délégué". Il pourra en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes, qui n'ont pas besoin d'être Gérant, afin de nommer et révoquer tous agents et employés et de fixer leurs émoluments.

Art. 11. Signature. La Société est engagée par la signature conjointe de tout Gérant A et de tout Gérant B de la Société ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance ou par tout Gérant A et tout Gérant B de la Société, agissant conjointement.

Chapitre IV. - Assemblées générales des associés

Art. 12. Assemblées des associés - Général.

12.1. Chaque assemblée des Associés de la Société, régulièrement constituée, représente l'intégralité des Associés de la Société.

L'assemblée générale des Associés a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des Associés sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le Conseil de Gérance, à sa seule discrétion, souhaite une approbation formelle de l'assemblée générale des Associés.

12.2. Toute assemblée générale sera convoquée au moyen d'un avis adressé par deux Gérants à chaque Associé conformément à la Loi.

12.3. Un Associé peut agir à toute assemblée des Associés en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex.

12.4. Sauf stipulations contraires de la Loi, les décisions prises par l'assemblée générale annuelle ou ordinaire des Associés, dûment convoquée seront prises à la majorité simple des votes valablement exprimés, indépendamment de la proportion du capital représentée.

Une assemblée générale extraordinaire des Associés convoquée aux fins de modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des Associés peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la Loi. Une telle convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des Associés délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des Associés, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des Associés présents ou représentés, valablement exprimés.

Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation de la part sociale d'un Associé ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

12.5. Le Conseil de Gérance pourra déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les Associés pour pouvoir participer à toute assemblée des Associés.

12.6. Si tous les Associés sont présents ou représentés à l'assemblée des Associés, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, les Associés pourront valablement dispenser de toutes formalités de convocation.

Chapitre V. - Affectation des bénéfices, rachat des parts sociales, remboursement de la prime d'émission

Art. 13. Affectation des bénéfices.

13.1. Réserve Légale

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués à la réserve requise par la Loi. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

13.2. Dividendes

13.2.1. L'assemblée générale des Associés, sur recommandation du Conseil de Gérance, déterminera de quelle façon il sera disposé du bénéfice annuel net et pourra déclarer à tout moment des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par le Conseil de Gérance.

13.2.2. Des dividendes intérimaires pourront être distribués par le Conseil de Gérance, sous réserve de la disposition de bénéfices et réserves distribuables.

13.3. Droits financiers attachés aux Parts Sociales

Dans le cas où la Société déclare des dividendes à la fin d'un exercice social donné, le solde du profit annuel net, sans préjudice des dispositions de l'article 14, sera attribué comme suit:

Art. 14. Rachat des parts sociales.

14.1. La Société pourra racheter ses propres Parts Sociales conformément aux dispositions légales ou des Statuts. Un tel rachat peut avoir pour effet de réduire l'actif net de la Société sous le montant correspondant au total du capital social souscrit et des réserves qui ne peuvent être distribuées en vertu de dispositions légales ou des Statuts.

14.2. En outre, la Société aura le droit, sous réserve de l'accord préalable de l'Associé ou, le cas échéant, lors d'une assemblée générale des Associés de décider de racheter la totalité de la Dernière Classe de Parts Sociales à tout moment moyennant notification aux détenteurs de la Dernière Classe de Parts Sociales qui précisera le nombre de Parts Sociales à racheter et la date à laquelle le rachat aura lieu (la "Date de Rachat")

14.3. Chaque Part Sociale rachetée conformément au présent article donnera droit à son détenteur à une portion pro rata d'un prix de rachat (le "Prix de Rachat") égal au total des Bénéfices Intérimaires (tel que défini ci-dessous) de la Société à la date précédant immédiatement la Date de Rachat.

14.4. Afin de calculer le Prix de Rachat, les "Bénéfices Intérimaires" seront le bénéfice intérimaire de l'année fiscale concernée plus (i) toute réserve distribuable (excluant toutefois, toute prime d'émission, ou portion de celle-ci, non explicitement attribuée à la Dernière Classe de Parts Sociales par le Conseil conformément à l'article 15 des Statuts) et (ii) tout profit reporté, diminué des pertes reportées, après toute provision pour affectation des profits à une quelconque réserve comme cela peut être requis par la loi applicable et/ou ces Statuts tel que déterminé sur base des comptes intérimaires (ceux-ci étant un bilan intérimaire, un compte de résultats intérimaire et les notes intérimaires de la Société y attachées, tels que préparés par le Conseil de Gérance à la date précédant immédiatement la Date de Rachat).

14.5. Le Prix de Rachat deviendra automatiquement exigible à la date de la Date de Rachat.

14.6. Immédiatement après paiement du Prix de Rachat, le Conseil de Gérance convoquera une assemblée générale des Associés en vue de réduire le capital social en vue d'annuler la Dernière Classe de Parts Sociales rachetée.

Art. 15. Remboursement de la prime d'émission. A tout moment, la prime d'émission de la Société (la "Prime d'Emission") s'il en existe, pourra être remboursée par décision du Conseil de Gérance, conformément aux dispositions légales. Cette Prime d'Emission, n'étant pas attachée expressément à une classe spécifique de Parts Sociales émises par la Société, pourra être remboursée en totalité ou en partie à une classe donnée de Parts Sociales à l'entière discrétion du Conseil de Gérance.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. Dissolution et liquidation.

16.1. La Société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision des Associés prise dans les formes requises pour les modifications des Statuts, telles que décrites à l'Article 12.4 des présents Statuts.

16.2. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des Associés décidant la dissolution, laquelle déterminera en outre leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. - Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée générale annuelle.

17.1. L'assemblée générale annuelle des Associés sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le dernier vendredi du mois de juin.

17.2. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'assemblée générale annuelle sera tenue le Jour Ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra être tenue à l'étranger si, de l'opinion absolue et finale du Conseil de Gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

17.3. D'autres assemblées des Associés, ordinaires ou extraordinaires, pourront être tenues en lieu et place tels que spécifié dans les convocations des assemblées respectives. Elles peuvent être tenues au siège social ou à tout autre lieu.

Chapitre VIII. - Divers

Art. 18. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 19. Loi applicable. Toutes les questions non réglées par les présents Statuts seront résolues par l'application de la Loi et, généralement, de la loi luxembourgeoise.

Huitième résolution

L'Actionnaire unique DECIDE de confirmer les mandats d'administrateur, devenus suite au changement de la forme légale de la Société, des mandats de gérant, de (i) M. Manfred Schneider, M. Laurent Ricci et Mme Rosa Villalobos comme Gérant A et (ii) M. Olivier Fortin et Mme Kerrie Mather comme Gérant B de la Société et d'étendre la durée de ces mandats d'une durée limitée à une durée illimitée.

PLUS RIEN NE FIGURANT A L'ORDRE DU JOUR, LA SEANCE EST LEVEE.

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à la charge de la Société en relation avec le présent acte sont estimés à environ EUR 1.900,-.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ladite partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante représentée tel que détaillé ci-dessus, les personnes présentes à l'acte sont toutes connues du notaire instrumentant par leur nom, prénom, état et demeure, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. WOLTER, F. DI CARA, R. HOFFMANN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 janvier 2010. Relation: LAC/2010/1555. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Référence de publication: 2010021303/685.

(100016207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

Solidum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 110.118.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010022176/10.

(100017052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

Garage Felz A s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4970 Dippach, 26, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 74.062.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GARAGE FELZ A S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010022177/12.

(100017043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

Cameron Lux I Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 151.003.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the eighteen day of December.

Before us Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niedervanven (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

Cameron International Holding Corporation, a US company governed by the laws of the State of Nevada, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company of Nevada, 6100 Neil Road, Suite 500, Reno, Nevada 89511 registration number C3255-2004,

represented by Me Cécile JAGER, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Houston, on 10 December 2009.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity Cameron International Holding Corporation, prenamed and represented as stated hereabove declares to be the sole partner of Cameron Holding (Cayman) Limited a company duly incorporated under the law of the Cayman Islands, with registered office at PO Box 309 GT, Uglan House, South Church Street, George Town Cayman Islands and registered with the Trade Register of Cayman under number 121257, ("the Company"),

Which appearing party, represented as stated hereunder, requested the undersigned notary to draw up that the agenda of the meeting is the following:

Restatement of the written resolutions taken by the sole partner of the Company and the resolution of all the Directors of the Company taken on December 17, 2009, in particular of the following decisions:

1. Transfer of the registered seat and central administration of Cameron Holding (Cayman) Ltd from the Cayman Islands to the Grand Duchy of Luxembourg effective from the end of the present extraordinary general meeting.
2. Determination of the registered office and the central administration in Luxembourg city, Grand Duchy of Luxembourg.
3. Decision to change the name of the Company from "Cameron Holdings (Cayman) Ltd" into "Cameron Lux I SARL";
4. Decision to fix the share capital of the Company at EUR 50,000, divided into 1,000 shares of EUR 50 each.
5. Restatement of all the articles of Cameron Lux I SARL under Luxembourg corporate laws, taking into account the change of name and the fact that the share capital will, from now, be EUR denominated.
6. Restatement of the management board.

Then the sole partner takes the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to transfer of the registered seat and central administration of Cameron Holding (Cayman) Ltd from the Cayman Islands to the Grand Duchy of Luxembourg effective from the end of the present extraordinary general meeting. From this date, the Company shall be treated as a commercial company, has its domicile in the Grand Duchy of Luxembourg in compliance with articles 2 and 159 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915 (as amended) and will be governed by Luxembourg laws. Such transfer will not create any discontinuation in the legal personality of the Company, formerly incorporated in the Cayman Islands.

The said resolution of all the Directors of the Company taken on December 17, 2009 shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Second resolution

The sole partner resolves that the registered office and the principal place of business and place of management and control of the Company will be at 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The sole partner approves the interim balance sheet of the Company at December 10, 2009, which shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The transfer is realised on basis of the said Company's interim balance sheet as at December 10, 2009, showing a net asset value of EUR 1,050,578,889. All the assets and all the liabilities of the Company previously of Cayman nationality without limitation remain the ownership in their entirety of the Company which continues to own all the assets and to be obliged by all the liabilities and commitments of the Company previously of Cayman nationality.

The sole Partner decides to convert the share capital currency into the EURO and to fix the share capital of the Company at EUR 50,000, divided into 1,000 shares of EUR 50 each.

Third resolution

The sole partner resolves to change the name of the Company from "Cameron Holdings (Cayman) Ltd" into "Cameron Lux I SARL"

Fourth resolution

The sole partner resolves to restate all the articles of association of it as follows:

Title I. - Object - Denomination - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby established a "société à responsabilité limitée" which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time, September 18, 1933 on limited liability companies, as amended and December 28, 1992 on unipersonal limited liability companies as well as by the present articles of association.

Art. 2. The denomination of the company is "CAMERON LUX I SARL".

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg-Town.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is established for an unlimited period of time.

Art. 6. The bankruptcy or the insolvency of the sole participant or, as the case may be, of one of the participants do not trigger the dissolution of the company.

Title II. - Capital - Parts

Art. 7. The capital of the company is fixed at FIFTY THOUSAND Euros (EUR 50,000.-) divided into ONE THOUSAND (1.000) parts having a par value of FIFTY Euros (EUR 50.-) each, entirely subscribed for and fully paid up (the "Parts").

Parts may be issued with a share premium.

The issued capital of the company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

The Board of Managers may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the company as issue premiums on the issue and sale of its parts, which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Managers to provide for setting off any realized or unrealized capital losses or for the payment of any dividend or other distribution.

Art. 8. Parts can be freely transferred by the sole participant, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, parts are freely transferable among participants. Transfers of parts inter vivos to non participants may only be made with the prior approval of participants representing at least three quarters of the capital.

For all other matters pertaining to transfers of parts, reference is made to Articles 189 and 190 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

Art. 9. A participant as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its management as defined under Title III of the present articles of association.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 10. The company is managed by a board of managers comprising at least three (3) members, whether participants or not, who are appointed for a determined or an unlimited period of time by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants, which may at any time remove them.

The number of managers, their term and their remuneration are fixed by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants.

The office of a manager shall be vacated if:

- he resigns his office by notice to the company, or
- he ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a manager,
- he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
- he is removed from office by resolution of the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants.

Insofar as the law allows, every present or former manager of the company shall be indemnified out of the assets of the company against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a manager.

Art. 11. The board of managers may elect from among its members a chairman.

The board of managers convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the company so requires. It must be convened each time two managers so request.

All meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg.

The board of managers shall validly resolve on any matters if a majority of its members are present or represented.

Resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

In addition, any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

Art. 12. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object of the company.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the sole participant or, as the case may be, to the general meeting of participants, fall within the competence of the board of managers.

The board of managers is authorised to proceed to the payment of interim dividends subject to the following condition that interim accounts shall be drawn-up showing that the funds available for distribution are sufficient.

Art. 13. The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the board of managers unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to article 14 of the present articles of association.

Art. 14. The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more persons, who need not be selected from its own members.

It may also commit the management of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, whether Partners or not.

Art. 15. Any litigation involving the company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of managers, represented by its chairman or by the manager delegated for this purpose.

Title IV. - General meeting of participants

Art. 16. The sole participant shall exercise all the powers vested in the general meeting of the participants under section XII of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five participants, decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the management. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of participants shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves

Art. 17. The financial year of the company starts on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 18. Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the company together with a balance sheet and a profit and loss account will be set up.

The revenues of the company, deduction made of general expenses and charges, amortisation and provisions constitute the net profit.

Five per cent (5%) out of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the sole participant or of the general meeting of participants, as the case may be.

Art. 19. The board of managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of interim dividends, subject only to the two following conditions: the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts drawn up no later than 60 days before the date of the board meeting; the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficiently distributable profits exist.

Title VI. - Liquidation - Dissolution

Art. 20. In case of dissolution of the company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be participants, designated by the sole participant or, as the case may be, by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

The liquidator(s) shall be vested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

Title VII - Varia

Art. 21. The parties refer to the Law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto for all matters not provided for in the present articles of association.

Fifth resolution

The Sole partner decides that the financial year shall terminate on 31 December 2010 and confirms that it holds all the 1,000 Company's shares.

Then the sole partner resolves to appoint the following persons as managers (gérants) of the company:

- Mr. William LEMMER, born in Washington on June 6, 1944, residing at 1333 West Loop South, Houston, Texas (U.S.A.);

- Mr. Keith JENNINGS, born in Spanish Town Jam, Canada, on December 28, 1969, residing at 1333 West Loop South, Suite 1700, Houston Texas 77027;

- Mr. Dieter GROSSARTH, Finance Manager, born in Bad Sobernheim, Germany, on 28 August 1965, residing at 132 A rue de Dippach, L-8055 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Jean STEFFEN, attorney at law, born in Luxembourg on April 11, 1966, residing professionally at 22-24 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The managers are appointed for an unlimited period of time, unless they previously resign or are revoked.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately seven thousand Euros (EUR 7,000),.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Follows the French version:

L'an deux mille neuf, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Cameron International Holding Corporation, une société régie par les lois du Nevada, USA, ayant son siège social au The Corporation Trust Company of Nevada, 6100 Neil Road, Suite 500, Reno, Nevada 89511 enregistrée sous le numéro C3255-2004.

ici représentée par Me Cécile JAGER, avocat à la cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 décembre 2009.

Ladite procuration signée 'ne varietur' par le comparant susmentionné et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

La société ci-dessus mentionnée Cameron International Holding Corporation, représentée comme dit ci-avant déclare être l'associé unique de Cameron Holding (Cayman) Limited, une société dûment constituée conformément aux lois des îles Caïman, ayant son siège social au PO Box 309 GT Uglad House, South Church Street, George Town, Cayman Islands et enregistrée auprès du Registre de commerce des îles caïman sous le numéro 121257 (la "Société").

La comparante, agissant en sa qualité susvisée, a demandé au notaire soussigné de dresser l'acte suivant:

Agenda

Que l'ordre du jour de la réunion est le suivant:

Confirmation de la résolution prise par l'associé unique de la Société et par le conseil d'administration de la Société le 17 décembre 2009, en particulier les décisions suivantes:

1. Transfert du siège social et de l'administration centrale de Cameron Holding (Cayman) Limited des îles Caïman au Grand-Duché de Luxembourg avec effet à partir de la fin de la présente assemblée générale extraordinaire.
2. Etablissement du siège social et de l'administration centrale de la Société à Luxembourg ville, Grand - Duché de Luxembourg.
3. Décision de changer le nom de la Société de "Cameron Holding (Cayman) Limited" en "Cameron Lux I SARL";
4. Fixation du capital de la Société à EUR 50.000 divisé en 1.000 parts de EUR 50.
5. Refonte et remplacement de tous les statuts de la Société en droit des sociétés luxembourgeois en prenant en compte le changement de nom et la nouvelle devise du capital qui sera l'Euro.
6. Confirmation du conseil de gérance.

Ensuite l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social et de l'administration centrale de Cameron Holding (Cayman) Limited des îles Caïman au Grand-Duché de Luxembourg avec effet à partir de la fin de la présente assemblée générale extraordinaire. A partir de cette date, la Société sera traitée comme une société ayant son siège au Grand Duché de Luxembourg en accord avec les articles 2 et 159 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 (telle que modifiée) et sera régie par les lois Luxembourgeoises. Ce transfert ne créera aucune discontinuation dans la personnalité juridique de la Société, préalablement constituée dans les îles Caïman.

Lesdites résolutions prises par le conseil d'administration de la Société resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de fixer le siège social et l'administration centrale de la Société au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'associé unique décide d'approuver le bilan intérimaire de la Société arrêté au 10 décembre 2009, qui est signé 'ne varietur' par le comparant susmentionné et le notaire soussigné restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Le transfert est réalisé sur base dudit bilan intérimaire de la Société arrêté au 10 décembre 2009 accusant une valeur nette de EUR 1.050.578.889. Tous les actifs et passifs de la Société précédemment de nationalité de Cayman restent au profit et à la charge de la société de nationalité luxembourgeoise qui continue d'exister et qui continuera à être propriétaire de tous les actifs et à être débitrice de toutes les charges de la Société précédemment de nationalité de Cayman.

L'associé unique décide de convertir la devise du capital de la Société en Euro et de fixer le capital de la Société à EUR 50.000 divisé en 1.000 parts de EUR 50.

Troisième résolution

L'associé unique décide de changer le nom de la Société de "Cameron Holding (Cayman) Limited" en "Cameron Lux I SARL"

Quatrième résolution

L'associé unique décide de déterminer les statuts de la Société comme suit:

Titre I^{er} . - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée et par celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est CAMERON LUX I SARL".

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. La faillite ou l'insolvabilité de l'associé unique ou de l'un des associés selon les cas, ne mettent pas fin à la société.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 7. Le capital social de la société est fixé à cinquante mille Euros (EUR 50.000) divisé en mille (1.000) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune, entièrement souscrites et libérées ("les Parts").

Les Parts peuvent être émises avec prime d'émission.

Le capital social de la société pourra être augmenté ou réduit suivant les règles légales en vigueur au Luxembourg.

Le collège de gérance pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la société lors de l'émission et de la vente de ses parts sociales, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le collège de gérance pour compenser des moins values réalisées ou latentes, ou pour le paiement de tout dividende, ou toute autre distribution.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles par l'associé unique, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sont librement cessibles entre les associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non-associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telles que modifiées.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer, de quelque manière que ce soit, dans les actes de son administration, tel que prévu au Titre III des présents statuts.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, se rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. - Administration

Art. 10. La société est administrée par un collège de gérance composé de trois (3) membres au moins, associés ou non, nommés pour une période déterminée ou indéterminée par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés, qui peut les révoquer à tout moment.

Le nombre des gérants, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés.

Le poste de gérant sera vacant si:

- il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou
- il cesse d'être gérant par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste de gérant, ou
- il tombe en faillite ou fait un arrangement ou une composition avec ses créanciers en général, ou
- il est révoqué par une résolution de l'associé unique, ou, le cas échéant, par une décision de l'assemblée générale des associés.

Dans les limites de la loi, chaque gérant, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction de gérant.

Art. 11. Le collège de gérance peut choisir un président parmi ses membres.

Le collège de gérance se réunit sur convocation de son président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux gérants le demandent.

Toutes les réunions du collège de gérance se tiendront à Luxembourg.

Le collège de gérance ne délibère valablement que si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions signées par tous les membres du collège de gérance ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du collège de gérance dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

En outre, tout membre du collège de gérance prenant part aux délibérations dudit collège par tout moyen de communication (notamment par téléphone) permettant à tous les autres membres du collège de gérance présents (en personne, en vertu d'une procuration, par voie téléphonique ou autre) d'entendre et d'être entendus à tout moment par les autres membres, sera réputé être présent audit collège aux fins de calcul du quorum et sera autorisé à voter sur l'ordre du jour du collège.

Si la résolution est prise par voie téléphonique, elle sera considérée comme prise à Luxembourg si l'appel téléphonique est lancé de Luxembourg.

Art. 12. Le collège de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'associé unique ou, selon les cas, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du collège de gérance.

Le collège de gérance est autorisé à procéder au paiement des dividendes intérimaires, sous réserve que les comptes intérimaires attestent la disponibilité de fonds suffisants pour procéder à une telle distribution.

Art. 13. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le collège de gérance conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 14. Le collège de gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à une ou plusieurs personnes, qui ne doivent pas nécessairement être membres du collège de gérance.

Il peut aussi confier la gestion d'une branche spéciale à une ou plusieurs personnes autres que des gérants, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du collège de gérance ni associés.

Art. 15. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le collège de gérance, représenté par son président ou par le gérant délégué à cet effet.

Titre IV. - Assemblées générales des associés

Art. 16. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du gérant/des gérants seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. - Année comptable - Profits - Réserves

Art. 17. L'année sociale commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 18. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième (10%) du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon les cas.

Art. 19. Le conseil de gérance est autorisé à procéder, autant de fois qu'il le juge opportun et à tout moment de l'année sociale, au paiement de dividendes intérimaires, uniquement sous le respect des deux conditions suivantes: le conseil de gérance ne peut prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires que sur base des comptes intérimaires préparés au plus tard 60 jours avant la date dudit conseil de gérance; les comptes intérimaires, qui pourront ne pas avoir été audités, doivent attester qu'il existe un bénéfice distribuable suffisant.

Titre VI. - Liquidation - Dissolution

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions des lois afférentes.

Cinquième résolution

L'associé unique décide que l'exercice social de la Société se clôturera le 31 décembre 2010 et confirme qu'il détient toutes les 1.000 parts sociales de la Société.

Ensuite, l'associé unique décide de nommer, de confirmer, les personnes suivantes comme gérants de la société:

- Mr. William LEMMER, né à Washington le 6 juin 1944, demeurant professionnellement au 1333 West Loop South, Houston, Texas (U.S.A.);

- Mr. Keith JENNINGS, né à Spanish Town Jam, Canada, le 28 décembre 1969, demeurant professionnellement au 1333 West Loop South, Suite 1700, Houston Texas 77027;

- Mr. Dieter GROSSARTH, Finance Manager, né à Bad Sobernheim, Allemagne, le 28 août 1965, demeurant au 132 A rue de Dippach, L-8055 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg;

- Mr. Jean STEFFEN, avocat à la Cour, né à Luxembourg le 11 avril 1966, demeurant professionnellement au 22-24 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée, à moins qu'ils ne démissionnent ou soient révoqués.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à EUR 7.000,- (sept mille Euros)

DONT ACTE fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: Cécile Jager, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 24 décembre 2009. LAC / 2009 / 56953. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 janvier 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010020803/418.

(100015893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Ivy Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 149.204.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 27 novembre 2009

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

Luxembourg, le 02 FEV. 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Ivy Luxco II Sarl

Signatures

Référence de publication: 2010022067/14.

(100016974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

**MoveRental sa, Société Anonyme,
(anc. C.I.M. - Courtage International de Métaux).**

Siège social: L-8030 Strassen, 161, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 132.617.

L'an deux mille neuf, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme "C.I.M. - Courtage International de Métaux", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-5753 Frisange, 47, Parc de Lésigny, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 132617, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2586 du 13 novembre 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond Jean HEINEN, administrateur de sociétés, demeurant à L-5753 Frisange, 47, Parc de Lésigny.

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'Assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à l'Assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale en "MoveRental sa" et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts;
2. Transfert du siège social à L-8030 Strassen, 161, rue du Kiem, et modification afférente de la première phrase de l'article 2 des statuts;
3. Modification de l'objet social afin de donner à l'article 4 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société a pour objet la location à court, moyen et long terme de véhicules de tourisme et utilitaires ainsi que toutes activités commerciales en rapport avec l'objet social, tel que l'achat et la vente de véhicules.

La Société a encore pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

4. Divers.

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la société en "MoveRental sa" et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "MoveRental sa" (la "Société"), régie par les présents statuts ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales."

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de Frisange à L-8030 Strassen, 161, rue du Kiem, et de modifier subséquemment la première phrase de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. (première phrase).** Le siège social est établi dans la commune de Strassen."

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 4 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 3).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT - HEINEN - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 décembre 2009. Relation GRE/2009/5057. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 janvier 2010.

Référence de publication: 2010021304/76.

(100016120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

Filea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 138.421.

—
EXTRAIT

Avec effet au 1^{er} février 2010, la société CAPITA FIDUCIAIRY S.A., ayant son siège social au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, a dénoncé le domicile établi au 6 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg de la Société Anonyme FILEA S.A. de sorte que celle-ci se trouve jusqu'à nouvel avis sans domicile ni résidence connus.

A la même date, Monsieur Patrick MOINET a donné sa démission en tant qu'administrateur de catégorie "A" et président du Conseil d'Administration.

Aussi, Messieurs Olivier LIEGEOIS et Bruno BEERNAERTS ont donné leur démission en tant qu'administrateurs de catégorie "B" de la société.

En outre, à la même date susmentionnée, la société FGS CONSULTING LLC, ayant son siège social au 520 S. 7th Street, Suite C, Las Vegas, NV 89101 (U.S.A.).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Capita Fiduciairy S.A.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010022437/22.

(100017260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

LUX-TDM, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 4, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 144.643.

L'an deux mil dix, le dix-neuf janvier.

Pardevant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Mile GALIC, serrurier, né le 13 février 1981 à Jajce (Bosnie-Herzégovine), demeurant à L-1941 Luxembourg, 289, Rue de Longwy, ici représenté par Monsieur Paul DIEDERICH, administrateur de société, demeurant à L- 8422 Steinfort, 28, rue de Hobscheid,

en vertu d'une procuration annexée au présent acte,

agissant en sa qualité d'unique associé unique (suite à une cession de parts sous seing privé) de la société à responsabilité limitée "LUX-TDM" S.àrl, avec siège à L- 7325 Heisdorf, 3A, rue des Jardins, (RCS No B 144.643) constituée suivant acte notarié du 29 janvier 2009, publié au Mémorial C No 524 du 11 mars 2009.

Lequel comparant a requis le notaire de documenter les changements suivants:

1. Nouvelle répartition du capital social

Suite à la cession de part sous seing privé, la société est devenue une société unipersonnelle et le capital est souscrit par le comparant Mile GALIC,

Pour autant que de besoin, la présente cession est acceptée et ratifiée par le gérant, Monsieur Mile GALIC.

2. Transfert du siège social de L- 7325 Heisdorf, 3A, rue des Jardins à L-1273 Luxembourg, 4, rue de Bitbourg.

3. Démission du gérant administratif

Monsieur Goran KRUSIC, gérant, demeurant à L- 7325 Heisdorf, 3, rue des Jardins démissionne en tant que gérant administratif.

4. Nomination d'un gérant unique

Est nommé gérant unique, Monsieur Mile GALIC, préqualifié, lequel peut engager la société par sa seule signature.

Suite à ce changement l'article 2 première phrase des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. Première phrase. Le siège social est établi sur le territoire de la Ville de Luxembourg.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de neuf cent dix euro.

Dont acte, fait et passé à Steinfort, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: DIEDERICH, D'HUART

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 21 janvier 2010. Relation: EAC/2010/845 EUR 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 26 janvier 2010.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2010021216/39.

(100016733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

**Inter-Solar S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Heaven Gate S.à.r.l.).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.101.

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire reçue par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 décembre 2009, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2010.

C. WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010022134/15.

(100016896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

**Dom Quichotte S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Le Cordon Bleu International S.à.r.l.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.808.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Dom Quichotte S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2010022161/16.

(100017471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

South Sea S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 139.167.

Le bilan au 31 décembre 2008 en annexe annule et remplace celui déposé le 19 août 2009 au Registre de Commerce et des Sociétés sous la référence L090130724.05 et publié au Mémorial C n° 1772 le 14 septembre 2009 sous la référence 2009109302/12.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2010.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2010022162/15.

(100016990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

ERS S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 97.470.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ERS S. à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010022163/12.

(100017021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

Horlogerie-Bijouterie LIMPACH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1451 Luxembourg, 1, rue Théodore Eberhard.

R.C.S. Luxembourg B 89.166.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Horlogerie-Bijouterie LIMPACH S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010022178/12.

(100017041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

Marc DECKER (anciennement REDELUX) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 83, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 60.182.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Marc DECKER (anciennement REDELUX) SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010022179/12.

(100017039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

Gilavet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4974 Dippach, 28, rue de Bettange.

R.C.S. Luxembourg B 112.621.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GILAVET S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010022180/12.

(100017036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

Pegasus Management Holdings, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 64.001.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 octobre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2010.

Pegasus Management Holdings

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2010022159/15.

(100017479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

Celtes Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 102.509.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010022199/9.

(100017460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.
